

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, (francs de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1851.

No. 102.

LETTRE

AU

Right Hon. W. E. Gladstone,

MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE.

(Suite.)

Si l'Etat pensionne les assassins à Naples, il le fait plus souvent en Angleterre, et votre philanthropie ne s'est pas émue encore, que sachez de ce que vous appelez si bien le *prix du sang*, prix que le gouvernement anglais a en a solder plus fréquemment que celui de Naples. Quelques mots sur Peluzzo et sa victime.

Un nombre des membres libéraux de la Chambre des Députés napolitains se trouvent un conservateur nommé Carducci, qui, après avoir dressé des barricades et avoir fait le coup de feu pour renverser le Gouvernement, échappa à la vindicte des lois en allant se cacher dans les montagnes. Comme Garibaldi, il s'entourait de vagabonds, de voleurs et de bandits, et se consola de n'être pas à la tête du gouvernement et de son pays en se faisant chef de brigands.

Les compagnons de Carducci ne tardèrent pas à répandre la terreur autour d'eux. Ils parcoururent d'abord la campagne en pillards; mais, encouragés par les succès de leurs rapines, ils n'hésitèrent plus à pénétrer dans les villages et à rançonner les habitants. Le nom de Carducci répandait partout la terreur. La dévastation, le viol et le meurtre marquaient toujours son passage.

Ces crimes imposaient de cruelles obligations à l'autorité. Que fit-elle? Elle suivit l'exemple que l'Angleterre ne manque jamais de donner dans ces circonstances douloureuses. Sur les bords de la Tamise, quand un grand crime est commis et que le coupable échappe à la justice, le chef de la police fait annoncer qu'une prime sera payée à quiconque saisira le criminel, à quiconque le livrera mort ou vif à l'autorité.

La police napolitaine n'a pas fait autre chose; elle a offert une récompense à la personne qui livrerait Carducci, ce Mandrin sur le sort duquel s'émouvait M. Gladstone, et dont il ne se sépare pas même la cause de celle de ses amis conservateurs.

En vérité, Monsieur, vous n'avez pas la main plus heureuse dans le choix de vos héros que dans l'addition de vos chiffres. Il arriva que Carducci fut livré mort... par un nommé Peluzzo, prêtre, non seulement défroncé et n'exerçant depuis longtemps aucune fonction sacerdotale, mais qui avait des titres incontestables à faire partie des bandes de sa victime. J'ignore s'il a jamais rempli auprès de Carducci les fonctions de lieutenant; mais je sais qu'il n'en était pas le moins digne.

Telle est l'histoire du PRÊTRE ASSASSIN que l'on ne recevoit une pension du gouvernement de Naples! Peluzzo a reçu en effet la récompense offerte à l'individu, quel qu'il fut, qui s'emparerait de Carducci. Il eût reçu le *prix du sang* en Angleterre comme à Naples, et naguère, en France, une récompense était offerte à quiconque arrêterait l'assassin Montclairmont. Qu'avait donc à faire dans cet acte le caractère du prêtre? La bonne foi la plus vulgaire vous permet-elle de faire rejeter sur le corps sacerdotal l'acte d'un être indigne, qui a été séparé de son sein? Si les mauvaises passions suivent l'homme dans toutes les conditions sociales, dans l'exercice même des fonctions les plus saintes, est-ce une raison pour qu'il n'y ait ni honneur, ni probité, ni dignité sur la terre?

Les lettres de marque permettent de donner la course au corsaire et de pendre son équipage aux verges d'un navire; c'est en vertu d'une exception du même genre que l'Angleterre offre le *prix du sang* pour atteindre les assassins; et que l'autorité napolitaine a donné une récompense à l'homme qui a débarrassé la société de Carducci devenu brigand. Qu'avez-vous, Monsieur Gladstone, à reprocher en cela au gouvernement napolitain? Sont-ce les coutumes de l'Angleterre qui vous autorisent à appeler le *prix du sang* une punition?

Sur qui, je vous le demande, doit retomber l'odieuse flétrissure des lignes que vous consacrez à cet épisode?

J'arrive à une cinquième accusation qui n'est pas moins grave que les autres; voyons si elle est plus fondée. Il n'est question de rien moins que de :

L'AVILISSEMENT DES MAGISTRATS NAPOLITAINS.

J'avoue, Monsieur, que si vous étiez moins coupable, j'hésiterais à reproduire vos sentiments sur les hommes qui rendent la justice sous la protection tutélaire du gouvernement de Naples.

Pourrai-je m'occuper de la magistrature en général et des calamités que vous versez sur elle; mais j'éprouve le besoin de consacrer quelques mots au caractère du magistrat, après avoir lu dans votre première lettre les lignes suivantes :

« Je n'entends pas insinuer que les juges de Naples sont tous des monstres; mais ils sont tous esclaves. Ils sont très nombreux, très mal payés et ils sont amovibles. Ils sont en général moins considérés, moins puissants et d'un cachet moral beaucoup plus bas que les membres distingués du barreau qui plaident devant eux. Le salaire le plus élevé d'un juge est, je crois, de 4,000 ducats. (1) »

Merci, Monsieur, de votre générosité. Vous voulez bien concéder à l'opinion publique, pour laquelle vous parlez, que tous les juges napolitains ne sont pas des monstres. Ceux de ces messieurs en faveur de qui vous daigniez faire cette exception seront très flattés sans doute de n'être que des esclaves. Telle est l'accusation; examinons vos preuves.

Je veux, comme vous, laisser de côté les monstres, qui pourraient nous épouvanter, pour ne m'occuper que des esclaves. L'Angleterre a tant fait pour l'abolition de l'esclavage que vous devriez bien quelques lignes à ces infortunés juges napolitains, par le fait, plus malheureux que les noirs de vos colonies, dont vous avez payé si cher la liberté.

Mais enfin, je les prends tels qu'ils sont, esclaves, comme vous le dites. Vous prétendez prouver que leur condition est telle que vous la décrivez; premièrement parce qu'ils sont amovibles, et secondement parce que les mieux payés d'entre eux ne reçoivent que 4,000 ducats.

Je vous félicite de ce que vous vous décidez enfin à apporter les preuves de vos assertions, ou du moins les raisons sur lesquelles vous les appuyez, car il devient plus facile de vous suivre et de vous combattre.

Quant à votre premier considérant, qu'auriez-vous à dire si je vous apprenais que les magistrats napolitains sont immovibles? Et d'ailleurs, je vous ferai observer, en passant, que les libéraux napolitains, comme leurs frères conservateurs, à vos yeux, les montagnards français, ne partagent pas votre avis sur cette question: car l'amovibilité de la magistrature française a été demandée par eux dans l'Assemblée constituante, et cette conquête est

(1) Page 27.

l'objet d'un paragraphe du dernier discours de M. Hugo.

Les quatre mille ducats présentent une objection plus brillante. Le duc, ayant une valeur de 4 fr. 50 ou 60 c., le salaire le plus élevé des juges napolitains n'est que de 17 à 18,000 francs. C'est humiliant en vérité, Monsieur Gladstone! Des magistrats qui ne sont pas mieux rétribués ne peuvent être que des esclaves!

Mais que pensez-vous alors de la magistrature française, quand je vous apprendrai que notre premier président de la Cour de Cassation ne reçoit que 20,000 fr. de traitement! Combien les magistrats français vont vous paraître dégradés, quand vous saurez que les présidents de Cour d'appel n'ont que de 6 à 10,000 fr., et les conseillers, c'est-à-dire les juges, au plus 3,000 fr. (120 livres sterling!)

Votre mépris ira sans doute croissant quand vous saurez que la France compte parmi ses magistrats les plus considérés, et les plus dignes de l'être, des vieillards qui reçoivent 80 et 100 livres sterling par an! C'est à ne pas y croire; mais y a-t-il dans le monde une magistrature plus vénérée que le corps de la magistrature française? Nous sommes loin, bien loin, vous le voyez, des 4,000 ducats napolitains, qui représentent 25 ou 30,000 fr. à Paris et 75,000 fr. à Londres. Il est vrai qu'en Angleterre les juges ont 100 et 200,000 fr. Oh! quels hommes respectables; il ne saurait y avoir d'esclaves parmi eux!

[Ce qui suit de cette revue critique, dont malheureusement il nous manque une partie, a rapport aux mesures répressives auxquelles a dû recourir le Gouvernement napolitain contre les traîtres des révolutionnaires, et au procès qu'ils ont subi.]

Les statuts de la secte ou société secrète de l'Unità italiana nous ont fait connaître son organisation et ses moyens d'action; les pièces imprimées saisies chez ses membres nous ont révélé ses doctrines; les événements du 15 mai et du 16 septembre ne laissent aucun doute sur son but et la manière dont elle entend accomplir ses principes.

Les proclamations audacieuses et criminelles dont j'ai fait passer sous vos yeux les extraits avaient averti le pays du danger qu'il courait. Le peuple napolitain tout entier bénissait le génie tutélaire qui veillait à la tranquillité publique et la main qui avait assez de fermeté pour la maintenir. Les membres de l'Unità, loin de se laisser déconcerter par les investigations et les découvertes de l'autorité, n'en poursuivaient pas moins la réalisation de leurs projets infâmes, avec un aveuglement sans exemple et une rare obstination.

Je puis ajouter qu'avant le complet du 16, les sectaires voulurent profiter de la cérémonie qui, le 8 septembre, devait amener le Roi au milieu de son peuple et de ses troupes, pour faire de nouvelles tentatives criminelles. La société épiait et cherchait à mettre à profit toutes les circonstances qui pouvaient favoriser l'exécution de ses plans.

Dans la matinée du jour où le Roi devait se montrer au peuple (1), la proclamation suivante était répandue par les soins des membres de l'Unità :

« Citoyens honnêtes, « On joint le mépris à l'insulte, à la trahison

(1) On célèbre à Naples, le 8 septembre, la Parata di Piedigrotta, fête militaire votive, instituée par le roi Charles III. Cette fête a toujours été observée religieusement par ses descendants. Ferdinand II met le plus grand soin à la rendre chaque année plus pieuse et plus éclatante. En 1849, les troupes qui défilèrent devant le Roi, à l'occasion de cette solennité, s'élevaient à vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de cavalerie.

au parjure. Quelques centaines de vagabonds, habillés en bourgeois, payés par le véritable parti du désordre, feront une démonstration en faveur du Bourbon, pour lequel on péri tant d'innocentes victimes. Aujourd'hui on foulera avec joie cette terre fumante encore du sang de citoyens innocents. Une faction bénira ce jour où tant de victimes souffrent dans les cachots. Peuple! souffriras-tu cette insulte? Dieu nous est témoin que tu peux encore le venger, malgré ces milliers de baïonnettes. Le jour de la vengeance approche! Les troupes ne sont point contre toi, à l'exception de ces Suisses mercenaires qui seront détruits par ta fureur. Peuple, aujourd'hui, ce ne sont ni la patrie, ni la justice, ni l'honneur qui t'appellent à concourir à une démonstration ridicule et à une fête injuste; tu te porteras dans les rues éloignées; tu te montreras fier de tes droits, etc., etc.

« Mort aux parjures! mort aux Jésuites! » Ces proclamations, vous ne pouvez l'ignorer, Monsieur, émanaient du comité central de l'Unità, qui, sous la présidence d'Agresti, dirigeait le mouvement révolutionnaire. Le comité avait pour secrétaire Settembrini; Carlo Poerio et Pironti, dont je vais m'occuper, étaient au nombre de ses membres.

Les pièces de ce mémorable procès, dont il est à regretter, Monsieur Gladstone, que vous n'avez fait qu'une étude si superficielle, instruiront quiconque prendra la peine de les étudier, et ils nous apprennent que les conservateurs napolitains dont vous avez entrepris l'apologie avaient organisé, au mois de juillet 1849, un comité des CHEVALIERS DU POISSON (pugnalatori). Les premières victimes de ses vengeances, désignées au fer homicide, étaient le chevalier Longobardi, ministre; le préfet, le directeur de la police, le commandant Pecchedena, le président de la Cour criminelle, etc., etc. Ce projet d'assassinat, soumis à l'approbation d'Agresti, de Settembrini et de Pironti, emprisonnés à Sainte-Marie, avait été approuvé par ces hommes (que vous avez la témérité d'absoudre de tout crime). Leur adhésion est constatée par des lettres trouvées chez Lorenzo Villia, Francesco Antonelli et Giordano. Est-ce assez?

Les preuves abondent, Monsieur Gladstone; leur nombre et leur coïncidence ne permettent pas de les mettre sur le dos de la police, et l'en sait même que ce fut un nommé Margherita qui avait reçu la mission de confiance de trouver des personnes capables de commettre des assassinats, moyennant une forte rémunération!

Je m'arrête, Monsieur, sur le chapitre des crimes de la secte; mais je vous engage à vous procurer la *Decisione della Gran Corte speciale di Napoli*, et vous y trouverez les preuves matérielles de tous les faits que j'avance, corroborés des circonstances et des pièces justificatives dans le détail desquelles les limites d'une lettre ne me permettent pas d'entrer.

La secta nous est connue. Voyons maintenant si ses affiliés sont dignes d'elle. Je m'occupe :

DES CONDAMNÉS.

Je vais, suivant la méthode que j'ai adoptée, vous laisser exprimer votre opinion sur chacun des condamnés dont vous entretenez lord Aberdeen, dont vous citez les noms avec éloge. Ma tâche se bornera à compléter les informations que vous donnez sur eux. Ce complément biographique suffira, si je ne me trompe, pour faire ressortir les principes et le caractère d'hommes dont le sort me touche non moins vivement que vous, mais qui ne sauraient imputer qu'à eux-mêmes le rude châtiement par lequel ils expient leurs égarements.

Vous vous étendez surtout avec complaisance sur

CARLO POERIO.

Je reproduis le jugement que vous portez sur lui.

« Il est strictement constitutionnel, et, par ce mot, j'entends ce qu'on entend en Angleterre, c'est-à-dire une personne opposée de cœur à toute mesure violente, de quelque part qu'elle vienne, et dont le symbole politique est le maintien de la monarchie sur ses bases légales, par les moyens légaux, et avec toutes les améliorations civilisatrices, dont les lois et les établissements sont susceptibles, en vue de tendre au bien-être et au bonheur de la communauté. L'Angleterre est pour Poerio le modèle des gouvernements, de préférence même à celui de l'Amérique ou de la France. Je ne l'ai jamais entendu accuser, en matières politiques, d'autres erreurs que de celles dont on pourrait accuser d'une manière générale et avec vérité les plus éclairés, les plus loyaux, les plus intelligents et les plus constitutionnels de nos hommes d'Etat. Je dois dire, après un examen assez complet (*pretty full*) de son affaire, que la condamnation d'un tel homme, pour crime de trahison, est un acte tout juste aussi conforme aux lois de la vérité et de la justice, de la décence, de la loyauté et du sens commun; je dis que c'est un outrage aussi grossier de tous ces principes que le serait, dans ce pays, la condamnation d'un de nos hommes publics les plus éminents, lord John Russell ou lord Lansdowne, ou sir James Graham, ou vous-même. Aucun des noms que je viens de mentionner n'est plus cher à la nation anglaise — et il l'est peut-être moins — que celui de Poerio à ses compatriotes républicains. (1) »

Charles Poerio a été l'un des ministres de la Couronne sous la Constitution et a occupé une des positions les plus éminentes dans le Parlement napolitain. Il était, sur la question sicilienne, partisan du maintien de la constitution du royaume... Poerio parut avoir joui de l'entière confiance du Roi. Quand il offrit sa démission, elle fut d'abord refusée, et même, après l'avoir acceptée, le Roi eut recours à ses conseils (2).

Cette appréciation, je dois la citer avec fidélité. L'histoire de Poerio, que vous paraissez ignorer entièrement, vous dira mieux que moi la confiance que mérite votre opinion. Si vous avez fait une contre-enquête judiciaire qui renverse l'acte d'accusation, qui fasse évanouir les preuves qu'elle a réunies, qui confonde les témoignages sur lesquels Poerio a été condamné, il me semble, Monsieur, que la justice et l'humanité vous imposent l'obligation de publier le résultat de vos recherches. Vous ne donnez pas une satisfaction suffisante à l'opinion publique en déclarant que la condamnation de Poerio est un attentat contre toutes les lois divines et humaines; mais cette assertion audacieuse vous impose l'obligation de fournir vos preuves. Pourriez-vous faire mieux pour vos amis, les constitutionnels napolitains, puisqu'ils sont aussi innocents des crimes pour lesquels ils ont été condamnés que sir James Graham et lord Lansdowne?

Vos réserves, Monsieur, se dressent contre vous; car si vous avez appris la preuve de l'innocence de Poerio, pourquoi ne la révélez-vous pas pour la confusion du gouvernement de Naples?

(1) Première lettre, p. 18.

(2) *Ibid.*, p. 19.

BUONARROTI.

BIOGRAPHIES ARTISTIQUES.

MICHEL-ANGE (MICHEL-AGNOLO) BUONARROTI.

Cet homme célèbre, dont le nom n'est sans doute ignoré d'aucun de nos lecteurs, naquit en Toscane en 1474. Il est un de ces génies de premier ordre qu'à ce seul titre il est bon de rappeler aux souvenirs.

MICHEL-ANGE, né Gentilhomme, aussi bon Sculpteur qu'excellent Peintre, brilla également parmi les meilleurs Architectes. Le mari de sa nourrice était Sculpteur; ce qui lui fit dire qu'il avait sucé l'art de la Sculpture avec le lait.

Son père, n'épargnant rien pour son instruction, lui fit commencer ses études dès qu'il fut en âge de raison. Mais le goût qu'il avait pour la Peinture lui faisait tout négliger pour s'appliquer au secret du dessin. Son père voulut en vain combattre ce penchant, et prétendait que la pratique des Beaux-Arts était indigne d'un Gentilhomme.

Buonarroti, à l'âge de seize ans, voyant un jour un bloc de marbre, s'avisait de le sculpter, et en fit une tête de satyre, quoiqu'il n'eût jamais manié le ciseau. Cet heureux essai lui mérita non-seulement d'être reçu dans l'Académie que venait d'établir Laurent de Médicis, mais lui valut encore une pension du

Prince, un logement dans son Palais, et l'honneur de manger souvent à sa table.

Une chose qui ne déprime ni ses talents ni sa personne aux yeux de la nation, c'est que Michel-ANGE était fort laid.

Voici peut-être la cause de sa laideur. Il fit de si grands progrès chez le sculpteur qui s'était chargé de cultiver ses talents, que sa supériorité trop marquée lui attira la haine de ses camarades; l'un d'entre eux le frappa même un jour si rudement au visage, qu'il en porta des marques toute sa vie.

Michel-ANGE ne méritait point un traitement pareil; il était humain et bienfaisant; il fit souvent distribuer des sommes considérables pour marier de pauvres filles, que l'indigence aurait pu conduire au libertinage.

Il avait un neveu très-pen-favorisé des biens de la fortune, auquel il donna, en plusieurs fois, trois ou quatre mille ducats, et dix mille en un seul jour.

Content du zèle et de l'affection d'un de ses domestiques, il lui demanda un jour ce qu'il deviendrait, s'il venait à le perdre.

« Hélas! Monsieur, répondit le domestique, que, si je le foudrais chucher un autre maître. — Pauvre homme, lui dit Michel-ANGE, je vous le garantis de cette servitude. — Et il lui fit présent de deux mille écus. »

La solitude avait pour lui beaucoup de charmes; et il disait que la Peinture était une maîtresse extrêmement jalouse, qui voulait un amour sans partage.

Quelqu'un lui demandant un jour pourquoi il ne se mariait pas, il répondit que la Peinture

était sa femme, et que ses ouvrages étaient ses enfants.

Michel-ANGE avait beaucoup d'esprit, faisait facilement de bons vers, et ses réponses étaient ordinairement spirituelles. Il se permettait aussi quelquefois de parler avec une fierté et une hardiesse étonnantes. L'Empereur Charles-Quint lui demandant un jour quelle estime il faisait d'Alber Dure, habile Peintre Allemand, et Littérateur estimable, on prétend qu'il osa lui faire cette réponse : « Je l'estime à tel point que, si je n'étais Michel-ANGE, j'aimerais mieux être Albert Dure que l'Empereur Charles-Quint! »

Michel-ANGE, persuadé que l'ancienneté de quelques ouvrages jugés antiques, nous sont d'entente, voulut s'en assurer davantage, et prouver aux Savants l'incertitude de leurs connaissances. Il fit à Florence la statue d'un Cupidon; et, lorsqu'il fut à Rome, il l'enterra dans un endroit de la campagne où l'on devait fouiller, après lui avoir cassé un bras, qu'il garda avec soin. Cette statue fut trouvée en effet; les connaisseurs la déclarèrent antique, et vantèrent beaucoup le travail de l'Artiste Grec, auquel il leur plut de l'attribuer. Le Cardinal de Saint-George l'acheta comme un des plus beaux ouvrages de l'ancienne Grèce, et crut être heureux de se la procurer, même en la payant très-cher.

Quel dut être l'étonnement et la honte des prétendus connaisseurs du goût antique, quand Michel-ANGE vint réclamer son ouvrage, et montrer le bras qu'il avait conservé!

Raphaël travaillait dans une des chambres

du Petit-Farnèse; Michel-ANGE s'y rendit en secret; et, sans rien témoigner de ce qu'il pensait des ouvrages de son rival, il se contenta de dessiner sur la muraille, avec du charbon, une tête de Faune, d'une proportion beaucoup plus grande que les figures qu'il voyait peintes. Raphaël ne l'eut pas plutôt aperçue, qu'il s'écria qu'elle ne pouvait avoir été faite que par Michel-ANGE. On prétend qu'il sentit le conseil qu'on lui donnait, et qu'il en profita. On ajoute qu'aimant mieux laisser une partie de son ouvrage imparfaite, il ne voulut point effacer cette belle tête, qui est encore soigneusement conservée.

Jaloux des talents supérieurs de Raphaël, Buonarroti fit, dit-on, venir à Rome Sébastien del Piombo, dans l'espérance que ce peintre, aidé par ses conseils, pourrait balancer Raphaël, et qu'ainsi, lui, Michel-ANGE, resterait le premier Artiste du monde. Mais il eut beau faire, Raphaël, sans employer d'intrigues, et même sans éprouver de jalousie, se vit délivré de ce rival, qui prit le parti de se retirer à Venise.

Le Pape Jules II appela Michel-ANGE à Rome, le fit travailler à différents ouvrages, et permit que cet Artiste vint souvent Pentretenir en liberté. Un jour que Buonarroti se présenta pour faire son cour au Pape, l'Émissaire de la chambre lui dit brusquement qu'il avait ordre de ne point le laisser entrer. Regardant ce procédé comme un affront, l'Artiste dit à l'Émissaire d'assurer le Pape que Sa Sainteté désirerait de le voir un jour, sans pouvoir

réussir. Il sortit furieux, et partit dès la même nuit pour se rendre à Florence.

Dès que Jules II fut informé du départ précipité de Michel-ANGE, il regretta la perte de ce grand homme, et lui dépêcha consécutivement plusieurs courriers, chargés de lettres pressantes, afin de l'engager à revenir à Rome. Mais Buonarroti répondit toujours que Sa Sainteté lui ayant fait refuser la porte, comme au dernier des malheureux, il renonçait à son service, et qu'elle pouvait employer quelqu'autre artiste.

Arrivé à Florence, il n'y resta pas longtemps en repos; le Pape écrivit trois fois à la Seigneurie de Florence, pour redemander un homme qui lui était nécessaire. Après bien des irrésolutions, Michel-ANGE se décida enfin à céder aux instances du Souverain Pontife.

Pendant son séjour à Bologne, S. S. souhaita que notre Artiste lui fit sa statue de la hauteur de cinq brasses, et qu'elle fut coulée en bronze. Il en vit bientôt le modèle. Cette figure élevait un bras avec tant de fierté, qu'il ne put s'empêcher de demander à Michel-ANGE si elle donnait la bénédiction ou la malediction. — Elle avertit le peuple de Bologne d'être plus sage à l'avenir! — répondit l'Artiste, faisant allusion à une révolte de cette ville, qui venait d'être châtiée.

Cette statue fut placée sur le frontispice d'une église de Bologne, où elle ne resta pas longtemps; les Bentivoglio étant rentrés dans cette Ville, elle fut mise en pièces par ceux de leur faction. Le Duc de Ferrare en acheta les débris; il n'en conserva que la tête qui

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 19 SEPTEMBRE, 1851.

Première Page: — Lettre au noble Hon. W. E. Gladstone. Membre du Parlement Britannique, par Jules Gaxton.
Deuxième Page: — Biographies Artistiques: Michel-Ange (Michel-Agnolo) Buonarroti.

La grande Assemblée de Dublin.

Nous ne croyons pas de voir présenter à nos lecteurs une version de chacun des nombreux discours qui ont été prononcés à ce meeting démocratique. Mais l'allocution du vénérable archevêque d'Armagh, Primat d'Irlande, dont une traduction va suivre, donne à elle seule une juste idée de l'esprit et des intentions qui ont animé les délibérations du congrès Catholique des Trois-Royaumes, et nous le donnons en son entier d'après le compte-rendu dont un journal de Dublin nous a mis en possession.

Milords et Messieurs,
Ce n'est pas sans répugnance et sans faire violence à mes propres sentiments que j'accepte l'honneur que l'on me confère en m'appelant à présider cette grande et importante Assemblée des Catholiques du Royaume-Uni, honneur que j'apprécie hautement et pour lequel je vous ai beaucoup de reconnaissance.

Mes pères m'ont précédé à rechercher le calme et la retraite; et ce serait satisfaire à mon ambition la plus grande que de me dévouer sans partage aux humbles et utiles devoirs d'un pasteur Catholique en vos lieux. Cependant, des circonstances comme celle qui nous rassemble commandent à tout Catholique le sacrifice de ses inclinations personnelles, et de se produire pour la défense de sa religion (écoutez! — applaudissements). Lorsque leur présence devient nécessaire pour la préservation de leur foi, les soldats eux-mêmes et les cavaliers de l'Épée quittent leurs soldes et abandonnent le drapeau de leur drapeau, chargés de s'opposer à l'ennemi de la liberté, et qui doit être prêt, non seulement à sacrifier leur propre sang, mais encore à donner leurs vies pour le bien de leur pays (bruyants applaudissements). En un moment, au lieu de se tenir devant cette assemblée, je me considère pas comme empiétant sur le domaine de la politique, qui agit, en fait, de la sphère de nos devoirs ecclésiastiques. (Écoutez.) Notre dévouement actuel ne se présente nullement sous l'aspect d'un mouvement politique; c'est plutôt une grande manifestation du sentiment catholique en faveur de la liberté de notre sainte Église, — une manifestation qui a le plus de raisons d'être dirigée par la foi et de se sanctifier par les prières et les bénédictions des prêtres du Très-Haut. Permettez-moi de dire encore que, malgré que cette démonstration ait été exigée de nous par une suite d'événements inattendus et inouïs, que nous n'avons pas le droit de nous plaindre de nous-mêmes et de dédaigner ce que nous avons dû nous-même en ce monde — notre religion. Je dis que les Catholiques de ce pays n'ont rien fait qui ait dû amener le présent état de choses. On a employé la violence pour leur faire perdre la liberté de leur conscience. Il n'y a que peu de nous, nos frères d'Angleterre se félicitaient des faveurs spirituelles que le vénérable Pontife qui est assis dans la chaire de Pierre, exerce sur son indigne et orgueilleux vicaire de Jésus-Christ, leur avait conférées (bruyants applaudissements). Ils n'ont jamais pensé comment en cela un acte d'agression ou d'envahissement des droits de personne, ils n'enseignaient aucune loi, n'opéraient aucune lésion, et ils avaient été induits à croire qu'ils venaient d'obtenir un système de gouvernement ecclésiastique très-admissible aux yeux de leurs gouvernements, et que ceux-ci ou leurs prédécesseurs avaient approuvé fréquemment. Qu'avaient tenté nos frères Catholiques d'Écosse? Absolument rien; ils n'avaient agi dans aucune direction; non plus n'ont-ils jamais prétendu qu'ils eussent commis l'agression la plus légère, ou la moindre offense.

Sur les mêmes entretiens, qu'était notre position en Irlande? Cette malheureuse contrée avait été visitée, comme jamais auparavant par le Pape, et par la femme et la peste; l'exposé de notre misère avait provoqué la commination dans les palais les plus recueillis du Globe; les Indes eux-mêmes, les Américains et les Indes elles-mêmes avaient accordé une large aide à nos frères Catholiques, et tendu la main pour nous secourir. (Écoutez, écoutez.) Il est à jamais regrettable que l'un de ces hommes éclairés et élevés, qui ont été destinés de ce ciel, aient pu égarer une telle opinion pour ajouter à nos infortunes et à nos misères, les fardeaux sous lesquels nous gémissons. Il n'est pas besoin de se reporter à la correspondance de Durham. C'est elle qui a rallumé les brandons mourants de la discorde, qui a ébranlé tout ce qui est d'édification et de vertu dans les profaneurs de la bigoterie et de l'intolérance. Nos étonnantes religions ont été tournées en ridicule comme des numeries superstieuses; on a dit que notre Église asservissait les esprits et réduisait l'âme. Nos mystères sacrés ont été défrayés par les caricatures, et les plus grossières insultes ont été proférées contre les saints qui habitent le ciel, et même contre la plus pure et la plus élevée de toutes les créatures, la Sainte Mère de Dieu!

Comme pour donner une sanction légale à ces procédés, un bill de rigueur et de pénétration a été introduit contre nous dans le Parlement; et nous sommes menacés d'un renouvellement de ce code pénal qui a si longtemps deshonouré ce pays, et nous avons été laissés sans aucune autre protection sous le ciel que celle de nos efforts et de nos ressources! (Cris de: écoutez! et bruyants applaudissements.)

Peut-être est-il cependant que nous devrions remercier Dieu d'avoir imprimé cette direction aux derniers événements. Si nous sommes menacés des atteintes persécutrices de la violence et de la force, un terme est apporté néanmoins à une persécution d'une espèce plus dangereuse encore: celle des faux amis, dont les fautes mesquines et sournoises sont dissimulées dans l'ombre de nous asservir et de nous enlever graduellement notre religion et nos droits légitimes; qui, sous le prétexte d'être parfaitement libéraux, voudraient mettre la vérité et la pureté, la lumière et les lumières sur un pied égal, et qui, en réalité, afin de propager plus sûrement leurs principes, voudraient prendre en leurs mains l'éducation entière de la nouvelle génération Catholique du pays! (Écoutez.)

Ce fut ainsi, et non par l'épée ni par la violence, que Julien l'Apostat persécuta ses sujets chrétiens; ce fut ainsi que l'Empereur Constantin, sectaire d'Arjus, persécuta de son temps les Catholiques. Si l'histoire racontait cette persécution, déclare qu'elle a été pire que celles de Néron et de Dioclétien. Je citerai quelques-unes de ses paroles: "Paganus contra persecutorem fallentem, contra hostem blandientem, qui non darsa cadit, sed interemptus, non proscriptus, sed interemptus, sed dictus in mortem non latera cecidit, sed cor occupatum non caput gladio decedit, sed animam auro occidit — non concedit de vincitur, sed adducitur ut dominetur — ecclesie tota sit, ut fides destruat!"

Nous avons à lutter contre un persécuteur habile — contre un ennemi craquant qui, au lieu de lancer le dard, flèche et asservit le vent; qui ne nous frappa pas de cette proscription qui fait revivre, mais produira l'effet que j'ai dit: qui assaillit et surprend la simplicité du cœur plutôt qu'il ne s'attaque rudement aux idées. Ce n'est pas d'habiter la tête avec Pégépe qu'il s'occupe, mais d'immoler l'âme par son or; le combat qu'il veut n'a pas pour objet la conquête, mais la mielleuse adulation qui asservit. Enfin il conspire toujours nos Églises, mais ce ne sera que pour s'attribuer avec plus de succès les bases de la foi. (Écoutez.)

Telle a été la manière dont, nous aussi, nous avons été traités par de faux amis, mais ils n'étaient pas mécontents, et nous avons à remercier Dieu de ce qu'il n'a pas permis que nous ayons été réduits à un état de telle sorte que nous n'ayons pu nous placer en eux avec une confiance, mais il ne comptait que sur le ciel et sur nous-mêmes. C'est en suite de la crise récente, mais elle est susceptible d'autres résultats également importants. N'a-t-elle pas été une persécution menaçante, qui a été un grand et noble déploiement de la pensée des Catholiques inconnus de ce pays (hauts et vifs applaudissements). Les membres de l'Église qui du parlement n'ont pas des idées qui ont été appelés à nous aider et à leur courage, fait preuve entière de leur zèle pour la liberté religieuse? Nous nous sommes aussi vu tout le talent, l'éloquence et la classe des hommes d'état de l'Angleterre protestante s'élever en notre faveur (bruyants applaudissements).

Aux Aberdeen, aux Graham et aux autres membres protestants, tout Anglais qui n'habitait pas cet île avec tant de force pour notre défense, est acquiescé de notre part une dette considérable de reconnaissance — leurs services ne doivent point être oubliés (vifs applaudissements). N'est-il pas de même encourageant de voir tous les catholiques de la contrée, sans abstraction de leurs sentiments et de leurs intérêts privés, s'unir comme un seul homme pour la défense de leur religion? N'est-ce pas une consolation de voir les catholiques d'Angleterre et d'Écosse s'unir cordialement avec ceux d'Irlande pour cette cause sacrée? Peut-être en aucun temps n'a-t-on vu une nomination d'hommes concernés dans les procédés d'un corps être aussi considérable que celle qui a fait convoquer cette assemblée. Nous avons en ce jour, ici, sans parler de notre propre noblesse Irlandaise, classe noble et élevée, et je ne dirai pas la présence — un accident! Parant à l'arrière — mais la promesse qu'elle a faite d'être aussi présente le noble et généreux fils du premier duc d'Angleterre (le Comte d'Armagh, fils du duc de Norfolk), l'illustre duc de Devonshire, et nous tenons sa promesse que, sans doute, il accomplira à quelque heure plus avancée de la journée — qu'il doit venir au milieu de nous, nous encourageant et coopérant à notre tâche (bruyants applaudissements).

Nous sommes de plus honorés de la présence ici d'un illustre, savant et éloquent prêtre d'Écosse (bruyants applaudissements); le savant et universellement estimé Cardinal Archevêque de Westminster (bruyants applaudissements) nous assiste de ses conseils et de son autorité, en même temps que l'un des plus dignes et des plus zélés prêtres de l'Église, l'Évêque de Birmingham, est aussi venu prendre une part active à nos procédés (applaudissements). Véritablement en considérant ces choses, nous ne pouvons qu'éprouver de la reconnaissance envers ce Dieu qui règle et dispose tous les événements humains pour l'avantage de ceux qui l'honorent. Nous ne pouvons que nous élever que ceci est l'œuvre du Très-Haut — qu'il est le Dieu de Dieu. Bien a conséquemment fait beaucoup en notre faveur dans cette décade. C'est maintenant à nous de faire notre part comme bons Catholiques, en procédant d'une manière conforme à nos bienveillantes dispositions de la providence envers nous. La première chose qu'on a qualité d'évêque Catholique que je considère obligé de vous conseiller de faire — et je ne vous parle ici qu'en tant que qualité d'évêque — est de mettre tous vos vœux sous la protection du Tout-Puissant, et de le conjurer qu'il vous guide, et vous inspire l'esprit de sagesse et de prudence. "Si lo sequitur n'élève la cité, en vain essaient-ils de la bâtir — si lo sequitur la garde, en vain s'impudent-ils de qui en fait la garde." Le succès de nos entreprises dépend de Dieu; et ce n'est qu'à l'aide d'humiles et ferventes prières que nous pouvons espérer obtenir les lumières du Ciel, et mériter la sanction et le secours de notre divin Père. Nous devons aussi nous abstenir de commettre une offense contre le Maître du Ciel. A cause de nos péchés, (dit St. Jérôme, lesant allusion à son époque) nos ennemis sont devenus puissants — "Pecatis nostris barbari fortes facti sunt." — Et l'écri-

ture dit: "La justice exhausse une nation, mais le péché rend les nations malheureuses." (écoutez, écoutez.) Tandis que nous méritons la protection du Ciel, les actes éblouissants de notre vie produiront d'autres grands effets; ils nous méritent l'appui et la coopération de tout honnête homme, (écoutez, — applaudissements.)

En second lieu je vous conjure tous d'imposer silence à toutes querelles et dissensions et de mettre en pratique cette charité qui est le signe caractéristique des vrais Catholiques. Si nous étions unis, si nos procédés avaient toujours pour motif la clarté, nous serions un corps vigoureux et puissant (applaudissements enthousiastes). Sans doute, on ne peut pas espérer que nous puissions tous adopter une seule manière de voir sur chaque question d'importance ou de détail; mais, même lorsque nous différons de sentiment, nous le pouvons dans un esprit de charité et de patience. Par l'espoir qu'une institution d'Association pour la défense Catholique tendra à nous unir ces grands objets. Ce sera l'un des premiers et importants de ce corps de cimenter d'une manière ferme et permanente l'union entre tous les Catholiques de l'Empire — union si étroitement liée aux intérêts de tous, si nécessaire à notre bien-être, et même à notre existence, et commencée de nous d'un si heureux auspice. Lorsque nous serons fortement unis, nos efforts pour le relèvement de nos frères ne manqueront pas d'être efficaces, et c'est alors qu'un vaste champ pour les opérations de l'Association s'ouvrira devant elle.

Nos pauvres doivent être prémunis contre un prosélytisme sous ce nom — la foi des enfants du soldat et du matelot doit être préservée et l'état de nos maisons de travail examiné — notre population doit obtenir une éducation Catholique. Dans un pays Catholique comme l'Écosse, il existe un système parfaitement organisé d'instruction Protestante. Des milliers de nous sont employés à pourvoir une éducation purement Protestante, tandis que les sommes octroyées aux écoles catholiques (à une exception près) ne le sont qu'à la condition que le système des écoles romaines d'enfants de bonne société qui ne fréquentent point telles écoles, et nous sommes laissés sans une université catholique (écoutez, écoutez). Mais l'énumération de tous nos griefs serait trop longue. Espérons que les travaux de l'Association les fera disparaître, et que nous serons mis sur un pied d'égalité parfaite avec chaque autre classe de sujets de Sa Majesté (écoutez, écoutez). En cherchant à parvenir à ce grand objet j'ai écrit qu'il sera bien compris qu'aucune loi divine et qu'aucune juste loi humaine ne doit être violée — que les droits d'aucun ne doivent être usurpés, mais qu'un contraire, nous sommes prêts à les protéger — que rien ne sera fait pour affaiblir notre allégeance envers la couronne — qu'aucune insulte ne sera faite à ceux qui professent une autre religion que la nôtre ou contre aucun des sujets Protestants de l'Empire (écoutez, écoutez).

L'association doit répudier tout ce qui ressemble à la violence, à la menace, à la calomnie, aux faux rapports. Les armes doivent être la vérité catholique, la prière, la patience, la justice et la charité. Les catholiques sont constamment calomniés comme s'ils étaient les esclaves de la bigoterie et de l'intolérance. Votre conduite doit être la meilleure réponse à opposer à leurs accusations (écoutez, — applaudissements). L'Église catholique et tous ses véritables enfants proclament qu'il n'y a qu'une seule vraie foi — ils rejettent l'hérésie et l'erreur; mais, en même temps, selon l'esprit de notre rédemption, ils prient pour ceux qui errent — ils ont pitié d'eux, et les aiment. Tout ce que nous demandons, c'est l'entier et libre exercice de notre religion, (écoutez, écoutez). La jurisdiction que Dieu nous a donnée ne doit pas nous être ôtée par la puissance de l'homme, et nos rapports avec le Saint-Siège, centre, assise et source de toute jurisdiction spirituelle, ne doivent pas être interrompus. (écoutez, — applaudissements.) L'association doit s'efforcer de faire connaître les droits de notre religion. Je dis de notre religion, par ce que, si cela est réalisé, nos affaires temporelles seront en même temps mieux conduites (écoutez, — applaudissements). Car les hommes dirigés par la vérité et la charité catholiques, comprendraient leurs devoirs à l'égard des pauvres et envers chaque autre classe du peuple et agiraient en conformité. L'aurait-il en chercher des exemples ailleurs, la France en ce moment nous offrirait un modèle de ce que peuvent effectuer de religieux et zélés représentants du peuple dans la personne de ces nobles champions de la vraie liberté et de la religion, le comte de Montléon et le vicomte de Falloux — dont les services rendus à leur patrie et le système qu'ils se proposent ont valu l'approbation du monde entier — qui ont aussi profondément instruits de l'histoire de Péglise et de la portée de ses lois et de ses doctrines, qu'ils adhèrent pieusement à ses pratiques et à ses prescriptions.

Mais qu'avons-nous besoin de chercher ailleurs des modèles à suivre? Il nous suffit à nous de rappeler à nous-mêmes la vie et les sublimes travaux de notre grand O'Connell (ici des applaudissements bruyants et enthousiastes se continuent durant quelques minutes.) Sa parole est pour nous une calamité irréparable; espérons cependant que tandis qu'il est si haut la renommée de ses faits et de ses vertus, Dieu en soit un jour de quelques autres une portion de son esprit, et les rendra capables de combattre le combat de la foi et d'entreprendre la défense de nos droits religieux (vifs applaudissements).

Milords et Messieurs — Je ne différencierai pas longtemps de vous laisser à même de procéder à des délibérations. Je ne sens aucunement la nécessité, entouré comme je le suis de tout ce qui est de noble et de respectable dans le corps des catholiques de l'Empire, de la sanction des Messieurs qui prennent la parole, la solennité de cette circonstance qui attire sur nous les regards non-seulement de l'Empire, mais de l'Europe entière, dont les yeux sont fixés sur nous, et de les conjurer d'assigner à chacun de leurs paroles sur la vérité et la charité, et de prendre garde à ce que toute proposition qui sortira de

la bouche de l'homme qui se présente devant vous, soit digne de la confiance que vous lui faites, et que vous ne soyez pas induits à croire qu'ils venaient d'obtenir un système de gouvernement ecclésiastique très-admissible aux yeux de leurs gouvernements, et que ceux-ci ou leurs prédécesseurs avaient approuvé fréquemment. Qu'avaient tenté nos frères Catholiques d'Écosse? Absolument rien; ils n'avaient agi dans aucune direction; non plus n'ont-ils jamais prétendu qu'ils eussent commis l'agression la plus légère, ou la moindre offense.

Sur les mêmes entretiens, qu'était notre position en Irlande? Cette malheureuse contrée avait été visitée, comme jamais auparavant par le Pape, et par la femme et la peste; l'exposé de notre misère avait provoqué la commination dans les palais les plus recueillis du Globe; les Indes eux-mêmes, les Américains et les Indes elles-mêmes avaient accordé une large aide à nos frères Catholiques, et tendu la main pour nous secourir. (Écoutez, écoutez.) Il est à jamais regrettable que l'un de ces hommes éclairés et élevés, qui ont été destinés de ce ciel, aient pu égarer une telle opinion pour ajouter à nos infortunes et à nos misères, les fardeaux sous lesquels nous gémissons. Il n'est pas besoin de se reporter à la correspondance de Durham. C'est elle qui a rallumé les brandons mourants de la discorde, qui a ébranlé tout ce qui est d'édification et de vertu dans les profaneurs de la bigoterie et de l'intolérance. Nos étonnantes religions ont été tournées en ridicule comme des numeries superstieuses; on a dit que notre Église asservissait les esprits et réduisait l'âme. Nos mystères sacrés ont été défrayés par les caricatures, et les plus grossières insultes ont été proférées contre les saints qui habitent le ciel, et même contre la plus pure et la plus élevée de toutes les créatures, la Sainte Mère de Dieu!

Comme pour donner une sanction légale à ces procédés, un bill de rigueur et de pénétration a été introduit contre nous dans le Parlement; et nous sommes menacés d'un renouvellement de ce code pénal qui a si longtemps deshonouré ce pays, et nous avons été laissés sans aucune autre protection sous le ciel que celle de nos efforts et de nos ressources! (Cris de: écoutez! et bruyants applaudissements.)

Peut-être est-il cependant que nous devrions remercier Dieu d'avoir imprimé cette direction aux derniers événements. Si nous sommes menacés des atteintes persécutrices de la violence et de la force, un terme est apporté néanmoins à une persécution d'une espèce plus dangereuse encore: celle des faux amis, dont les fautes mesquines et sournoises sont dissimulées dans l'ombre de nous asservir et de nous enlever graduellement notre religion et nos droits légitimes; qui, sous le prétexte d'être parfaitement libéraux, voudraient mettre la vérité et la pureté, la lumière et les lumières sur un pied égal, et qui, en réalité, afin de propager plus sûrement leurs principes, voudraient prendre en leurs mains l'éducation entière de la nouvelle génération Catholique du pays! (Écoutez.)

Ce fut ainsi, et non par l'épée ni par la violence, que Julien l'Apostat persécuta ses sujets chrétiens; ce fut ainsi que l'Empereur Constantin, sectaire d'Arjus, persécuta de son temps les Catholiques. Si l'histoire racontait cette persécution, déclare qu'elle a été pire que celles de Néron et de Dioclétien. Je citerai quelques-unes de ses paroles: "Paganus contra persecutorem fallentem, contra hostem blandientem, qui non darsa cadit, sed interemptus, non proscriptus, sed interemptus, sed dictus in mortem non latera cecidit, sed cor occupatum non caput gladio decedit, sed animam auro occidit — non concedit de vincitur, sed adducitur ut dominetur — ecclesie tota sit, ut fides destruat!"

Nous avons à lutter contre un persécuteur habile — contre un ennemi craquant qui, au lieu de lancer le dard, flèche et asservit le vent; qui ne nous frappa pas de cette proscription qui fait revivre, mais produira l'effet que j'ai dit: qui assaillit et surprend la simplicité du cœur plutôt qu'il ne s'attaque rudement aux idées. Ce n'est pas d'habiter la tête avec Pégépe qu'il s'occupe, mais d'immoler l'âme par son or; le combat qu'il veut n'a pas pour objet la conquête, mais la mielleuse adulation qui asservit. Enfin il conspire toujours nos Églises, mais ce ne sera que pour s'attribuer avec plus de succès les bases de la foi. (Écoutez.)

Telle a été la manière dont, nous aussi, nous avons été traités par de faux amis, mais ils n'étaient pas mécontents, et nous avons à remercier Dieu de ce qu'il n'a pas permis que nous ayons été réduits à un état de telle sorte que nous n'ayons pu nous placer en eux avec une confiance, mais il ne comptait que sur le ciel et sur nous-mêmes. C'est en suite de la crise récente, mais elle est susceptible d'autres résultats également importants. N'a-t-elle pas été une persécution menaçante, qui a été un grand et noble déploiement de la pensée des Catholiques inconnus de ce pays (hauts et vifs applaudissements). Les membres de l'Église qui du parlement n'ont pas des idées qui ont été appelés à nous aider et à leur courage, fait preuve entière de leur zèle pour la liberté religieuse? Nous nous sommes aussi vu tout le talent, l'éloquence et la classe des hommes d'état de l'Angleterre protestante s'élever en notre faveur (bruyants applaudissements).

Aux Aberdeen, aux Graham et aux autres membres protestants, tout Anglais qui n'habitait pas cet île avec tant de force pour notre défense, est acquiescé de notre part une dette considérable de reconnaissance — leurs services ne doivent point être oubliés (vifs applaudissements). N'est-il pas de même encourageant de voir tous les catholiques de la contrée, sans abstraction de leurs sentiments et de leurs intérêts privés, s'unir comme un seul homme pour la défense de leur religion? N'est-ce pas une consolation de voir les catholiques d'Angleterre et d'Écosse s'unir cordialement avec ceux d'Irlande pour cette cause sacrée? Peut-être en aucun temps n'a-t-on vu une nomination d'hommes concernés dans les procédés d'un corps être aussi considérable que celle qui a fait convoquer cette assemblée. Nous avons en ce jour, ici, sans parler de notre propre noblesse Irlandaise, classe noble et élevée, et je ne dirai pas la présence — un accident! Parant à l'arrière — mais la promesse qu'elle a faite d'être aussi présente le noble et généreux fils du premier duc d'Angleterre (le Comte d'Armagh, fils du duc de Norfolk), l'illustre duc de Devonshire, et nous tenons sa promesse que, sans doute, il accomplira à quelque heure plus avancée de la journée — qu'il doit venir au milieu de nous, nous encourageant et coopérant à notre tâche (bruyants applaudissements).

Nous sommes de plus honorés de la présence ici d'un illustre, savant et éloquent prêtre d'Écosse (bruyants applaudissements); le savant et universellement estimé Cardinal Archevêque de Westminster (bruyants applaudissements) nous assiste de ses conseils et de son autorité, en même temps que l'un des plus dignes et des plus zélés prêtres de l'Église, l'Évêque de Birmingham, est aussi venu prendre une part active à nos procédés (applaudissements). Véritablement en considérant ces choses, nous ne pouvons qu'éprouver de la reconnaissance envers ce Dieu qui règle et dispose tous les événements humains pour l'avantage de ceux qui l'honorent. Nous ne pouvons que nous élever que ceci est l'œuvre du Très-Haut — qu'il est le Dieu de Dieu. Bien a conséquemment fait beaucoup en notre faveur dans cette décade. C'est maintenant à nous de faire notre part comme bons Catholiques, en procédant d'une manière conforme à nos bienveillantes dispositions de la providence envers nous. La première chose qu'on a qualité d'évêque Catholique que je considère obligé de vous conseiller de faire — et je ne vous parle ici qu'en tant que qualité d'évêque — est de mettre tous vos vœux sous la protection du Tout-Puissant, et de le conjurer qu'il vous guide, et vous inspire l'esprit de sagesse et de prudence. "Si lo sequitur n'élève la cité, en vain essaient-ils de la bâtir — si lo sequitur la garde, en vain s'impudent-ils de qui en fait la garde." Le succès de nos entreprises dépend de Dieu; et ce n'est qu'à l'aide d'humiles et ferventes prières que nous pouvons espérer obtenir les lumières du Ciel, et mériter la sanction et le secours de notre divin Père. Nous devons aussi nous abstenir de commettre une offense contre le Maître du Ciel. A cause de nos péchés, (dit St. Jérôme, lesant allusion à son époque) nos ennemis sont devenus puissants — "Pecatis nostris barbari fortes facti sunt." — Et l'écri-

La justice locale a rendu public le résultat de ses investigations. Ce résultat, je vous l'ai dit, a été longuement et minutieusement discuté. Nous savons les soins et le temps que la justice a données à cette affaire, le nombre des dépositions qu'elle a entendues, les noms des témoins qui l'ont éclairée.

Je viens à mon tour vous demander quel document vous avez à produire, quels témoins vous avez entendus, quels laps de temps vous avez consacré à l'examen de cette affaire, quels amis vous ont secondés dans vos recherches, quels amis vous ont été d'autant plus pénibles que vous étiez étranger au pays?

Affirmer, après un examen assez complet, que la condamnation de Poerio est injuste, ce n'est pas renverser l'œuvre de la justice napolitaine?

Que diriez-vous, Monsieur, d'un Américain qui, après avoir passé deux ou trois mois en Irlande, retournerait chez lui et raconterait entre autres crimes à la charge du gouvernement d'Angleterre, qu'il a fait condamner injustement les hommes les plus éclairés, les plus loyaux, les plus intelligents de l'Irlande, pour avoir trop aimé la liberté et leur patrie? C'est cependant là ce que les Américains ont dit et écrit de la condamnation des chefs de la Jeune-Irlande.

Vous leur répondriez avec raison que les arrêts de justice sont sacrés; qu'il n'appartient à personne, quand une sentence a été rendue régulièrement par les magistrats chargés de ce soin, d'attaquer la chose jugée. Tel sont, en effet, les principes les plus élémentaires du droit, principes qu'on ne saurait violer sans rendre impossible l'administration de la justice. C'est cependant à un homme politique, à un homme d'Etat conservateur que je suis obligé de rappeler des notions si vulgaires.

Votre qualité d'étranger au royaume de Naples vous commandait plus de réserve, et c'est précisément de cette qualité que vous imposait tant de réserve que vous vous autorisez pour violer les lois les plus communes de la morale et de l'équité. Ne ferez-vous pas d'un Napolitain qui, se posant en juge suprême, évoquerait à son tribunal individuel les arrêts des cours d'Angleterre et se donnerait l'innocente récréation de les déceler des œuvres d'iniquité? C'est précisément là ce que vous faites, et l'opinion de l'Europe, que le caractère de vos calomnies a trop affligée pour qu'elle puisse rire de votre délire. Insaurez les épaules et vous plaignez de vos aberrations quand vous osez lui dire: "A Naples, les offenses politiques sont punies avec sévérité et sans égard pour les formes de la justice" (1)

Je vous en prie, M. Gladstone, recherchez ensemble si Carlo Poerio est bien réellement digne de l'éloge que vous faites de lui. Voyons si son seul crime est d'être animé des mêmes sentiments que lord Aberdeen? On se plaît à lui donner de brillantes qualités et une parole captieuse. Ces moyens de séduction n'ont-ils pas égaré votre jugement? Recherchons si l'Angleterre est bien fidèle de la forme gouvernementale que rêve Poerio? Ses principes n'étaient-ils pas, au contraire, ceux de la secte de l'Unité? Ne se trouvait-il pas en communauté de sentiment avec les unités? Or, ces principes et ces sentiments, j'ai eu soin de vous les faire connaître, non d'après mon opinion personnelle, mais en les tirant des écrits émanés de cette société.

Charles Poerio, le principal héros de votre drame, est de race révolutionnaire. Son père, avocat distingué, mais ardent novateur, fut compromis dans plusieurs affaires et exilé en 1815 et 1821. Charles, qui suivit son père, passa ses premières années à l'étranger et fut mis de bonne heure en rapport avec les principaux chefs du parti démagogique sur les divers points de l'Europe. Poerio est resté fidèle aux principes politiques dans lesquels il a été élevé.

Devenu dans sa patrie, il s'enfuit en 1830, après s'être compromis dans les menées démagogiques. Réfugié à Paris, il y entretenait des relations très-intimes avec Mazzini, et consacrait ses loisirs à écrire pour l'organe des démagogues italiens: "la Giovine Italia." Les antécédents de Charles Poerio, sa supé-

rité, les talents dont la nature l'avait doté, le désignaient depuis longtemps comme un des chefs les plus sûrs et les plus distingués que put se donner la Jeune-Italie. Les événements de 1848 le portèrent au pouvoir. D'abord nommé préfet de police à Naples, il ne tarda pas à être imposé au Roi comme ministre par le parti révolutionnaire. On sait comment, à la même époque, Mamiani devint ministre de Pie IX. C'étaient surtout la même fourberie, les mêmes exigences. La révolution espérait arriver à son but en prenant les Souverains pour instruments.

Charles Poerio, rendu à sa profession d'avocat, ne tarda pas à être impliqué dans l'affaire du 13 mai. Quand il fut interrogé par le magistrat instructeur, il répondit qu'il avait vu sa vie en triomphe pacifique du gouvernement constitutionnel, qu'il avait eu l'honneur d'être emprisonné trois fois par mesure de police, et qu'on l'avait toujours relâché, faute de preuves suffisantes.

C'est cette déclaration d'un accusé, M. Gladstone, qui est devenu un article de foi de votre symbole! Devant la justice, Poerio a prétendu être un homme de principes, et non un homme de parti, et beaucoup moins encore un affilié de la secte de l'Unité.

Parcourez, Monsieur, tous les procès politiques. Est-ce que tous les inculpés ne tiennent pas le même langage?

Comment se fait-il, si Poerio était étranger à la Société de l'Unité, que les facteurs de trouble le regardassent comme un de leurs chefs? Quelles étaient les causes de son intimité avec Antoine Leiqueker, lui qui fut toute sa vie un des plus ardents révolutionnaires? D'où vient que l'accusé Jervolino, s'étant adressé à Poerio pour obtenir des secours, n'en reçut de lui qu'après s'être fait initier à la société secrète de l'Unité? Jervolino a révélé que Poerio lui montra une proclamation répandue dans Naples pour engager le peuple à ne pas payer les impôts, s'ils n'étaient votés par les Chambres. Cette proclamation s'exprimait ainsi:

"Que tous ceux qui tiennent à l'honneur, que ceux qui aiment la patrie, que ceux qui sont de vrais Italiens, des amis de la Constitution, s'abstiennent de fumer, de prendre du tabac, de jouer à la loterie. Fermeté, courage, union, et ne doutons point que Dieu et la raison ne soient pour nous!"

Indépendamment des révélations de Jervolino, un grand nombre de témoins, dans les diverses provinces du royaume, ont déposé que Poerio passait pour le principal meneur de la société, qui avait pour but de renverser la monarchie; d'autres, plus explicites, ont établi qu'il était en rapport avec les Calabres à l'effet d'y établir des comités provinciaux, à l'instar de celui qu'Agresti présidait à Naples.

Vous trouvez, Monsieur, qu'un jugement basé sur de tels faits est l'œuvre de monstres ou d'écueils. Je ne serais pas surpris de vous voir prendre bientôt la défense de MM. Causidière et Louis Blanc, car les actes qui ont décidé l'Assemblée constituante à autoriser les poursuites dirigées contre ces deux héros du gouvernement anglais et qui les ont fait condamner n'offraient certainement pas autant de gravité que les charges établies contre Poerio. Cependant, l'opinion, en France, s'est hautement associée au vote de l'Assemblée constituante, de cette Assemblée où le parti des républicains de la ville avait la majorité.

C'est après avoir examiné les antécédents de l'inculpé et les charges qui pesaient sur lui, que la grande Cour a condamné Charles Poerio à 24 ans de fers et à 600 ducats d'amende, à la majorité de 6 voix sur 8.

Tel est l'homme, Monsieur, que vous comparez aux plus grands et aux plus éclairés des hommes d'Etat de l'Angleterre. Pensez-vous que l'opinion publique puisse, en matière si grave, se contenter de votre sentiment, que rien ne justifie, pour absurde Poerio et croire à son innocence?

Etes-vous plus explicite sur les autres condamnés?

(A continuer.)

était entière, et fit fondre le reste pour en faire une pièce d'artillerie, qui fut nommée Juliette.

En peignant le plafond de sa fameuse Chapelle, Michel-Ange s'accoutuma tellement à regarder les objets de bas en haut, qu'après avoir terminé ce grand ouvrage, il fut longtemps sans pouvoir baisser les yeux; en sorte qu'il avait à lire une lettre, ou à fixer quel qu'autre objet, il était contraint de le tenir au-dessus de sa tête.

Selon quelques Auteurs, Michel-Ange voulant mettre tout son art dans la représentation d'un Christ, engagea un homme du peuple à lui servir de modèle, et à se laisser attacher sur une croix. Lorsqu'il l'eut fortement lié, comme dans le seul dessin de lui faire prendre une attitude convenable, il perça, dit-on, le côté de ce malheureux, qui rendit bientôt sa vie avec tout son sang. S'il en faut croire les inventeurs de cette histoire, l'Artiste commut une pareille cruauté afin de mieux saisir l'air et les traits d'un homme mourant. Mais il est probable que cette fable n'a été inventée et n'a eu cours parmi le peuple, que par l'extrême vérité qu'on remarque dans le Christ de Michel-Ange, qui paraît peint d'après nature.

Bonarroti, en présence du Cardinal de Médicis, lona avec transport la beauté d'un cheval appartenant à cette Eminence, qui le lui envoya aussitôt, avec dix mulets chargés d'avoine, et un de ses valets pour le panser. Michel-Ange a vécu sous plusieurs Papes. Lorsqu'Adrien VI alla dans la Chapelle du

Vatican, où cet Artiste a représenté le Jugement dernier, il disait, à la vue des nudités dont elle est remplie, qu'il lui semblait entrer dans l'étuve d'un baigneur.

Jules III, faisait asseoir Michel-Ange auprès de lui, afin de l'entendre raisonner sur les arts qu'il professait.

Paul III, entr'autres marques de distinction dont il combla Buonarroti, lui rendit une visite d'éclat, accompagné de dix Cardinaux.

On prétend que le *Ménichiale*, jeu de cartes fort en vogue dans l'Italie, fut inventé par Michel-Ange.

Bonarroti ne mit, dit-on, que trois phrases dans son testament; et voici comment il s'y exprimait: "Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre, et mes biens à mes parents."

Le Grand-Duc Côme de Médicis, qui chérissait singulièrement Michel-Ange, donna, même après la mort de cet Artiste à jamais célèbre, une preuve éclatante de l'estime qu'il avait pour lui. Il fit exhumer secrètement son corps pendant la nuit, et le fit transporter de Rome à Florence, où on lui éleva un magnifique tombeau de marbre.

Des Auteurs assurent qu'un seul tableau de Michel-Ange fut cédé à Louis XIV, un peu avant la paix d'Utrecht, pour la somme prodigieuse de 600,000 liv.

Michel-Ange est mort l'an 1564.

Jacques Pontormo.

La misère lui servit d'aiguillon pour animer et redoubler ses efforts. Les premiers ou-

vrages sortis de ses mains lui firent tant d'honneur, que Michel-Ange dit en les voyant, que ce jeune homme s'élevait en peinture jusqu'au Ciel. Cependant, Pontormo ne donna que de stériles espérances, et il ne peut être que dans la classe des Peintres ordinaires. Ce qui occasionna la défiance sensible de ses talents, c'est qu'il donna trop de ses forces; il était toujours persuadé que les autres faisaient mieux que lui, et changeait continuellement de manière. On voit que ce Peintre était modeste à l'excès. Il était encore tellement ennemi de la médianse, surtout de celle qui déchire les absens, qu'il ne manquait jamais d'en prendre le parti, quoiqu'il eût tout lieu de croire qu'on avait raison d'en mal parler.

Le caractère de Pontormo était des plus bizarres. N'agissant qu'au gré de son humeur fantasque et capricieuse, il donnait ses tableaux à des ouvriers auxquels il devait de l'argent, et refusait de travailler pour le Grand-Duc de Florence.

Aussi bonru, que misanthrope, il fit construire dans sa maison un escalier de bois, qu'il retirait en haut, par le moyen d'une poulie, lorsqu'il était monté à son atelier.

Polidore de Caravage.

Polidore était fort jeune, lorsqu'il vint à Rome, et se flattait, selon les idées chimériques de son âge, et quoiqu'il ne sût aucune profession, qu'il se tirerait bientôt de la misère qu'il avait éprouvée dans sa patrie. Mais, se trouvant sans ressources à son arrivée à Rome,

il fut réduit à servir de manœuvre aux Magons qui travaillaient au Vatican. Chargé de porter la chaux dont se faisait l'enduit des fresques, il fut saisi de la plus vive émotion à l'aspect des peintures qu'il voyait pour la première fois; et parut comme hors de lui-même en regardant opérer les Elèves de Raphaël: on lisait sur son visage le plaisir que lui causaient leurs compositions, et le chagrin de ne pouvoir faire comme eux. Ces jeunes Peintres, surpris et étonnés de trouver dans un vil manœuvre tant de goût pour leur art, eurent la complaisance de lui donner quelques leçons. Ses progrès étonnèrent Raphaël

leur bouche soit en conformité aux lois de Dieu et à celles du pays, et en même temps, modérée et prudente. Le langage violent et immorale, les propositions inconsidérées, les vaines jactances et les menaces superflues ne pourraient que détériorer et nuire à la cause sacrée de la vérité et de la religion que notre unique objet est de défendre (applaudissements).

Je crois avoir rendu mes sentiments avec toute la liberté et la franchise dont un évêque catholique doit faire preuve en parlant pour sa religion. Je ne veux pas me mesurer sans user d'un autre privilège appartenant à mon ordre, celui de prier ce Dieu du nom est béni au-delà des temps, auquel appartient la sagesse et la force, qui vainc les temps et les âges, empêche et fonde les royaumes, inspire la prudence au sage, et donne la science aux hommes intelligents, le Dieu de nos pères, pour qu'il transmette jusqu'à nous sa sagesse du trône où il a fait résider, et nous instruire de ce que nous devons faire. Et puisse la Très-Sainte Trinité du Ciel, centre de sagesse et mère des bons conseils—puissent aussi nos illustres Saints Patrick et Malachy et St. Laurent O'Tool, les faire tourner à l'avantage de notre pays et de notre religion! (Des tonnerres d'applaudissements accueillirent ces discours au moment où le digne Prélat reprend son siège).

Les déclarations adoptées par "l'Association générale des Catholiques d'Irlande" sont les suivantes: "Nous déclarons que la loi qui a été récemment votée par le Parlement, sous la dénomination de bill sur les titres ecclésiastiques, est une violation de la loi de 1829, et est contraire au grand principe de liberté religieuse établi dans ce pays.

"Nous déclarons que les Ministres actuels ont trahi la cause de la liberté civile et religieuse, et forcé à la confiance des catholiques du royaume.

"Nous nous engageons solennellement à faire usage de tous les moyens légitimes qui permet la Constitution, pour obtenir le rappel de cette loi et de toute autre disposition législative qui impose aux catholiques de ce pays quelque incapacité civile ou religieuse, ou quelque obstacle à la jouissance de leur religion.

"Pour atteindre les résultats ci-dessus, nous jugeons nécessaire d'établir une association pour la défense du catholicisme, et nous la constituons par le présent acte.

"Le comité de l'association est chargé de publier une adresse aux catholiques de ce pays sur la position actuelle des affaires de la religion catholique."

Une dernière résolution a pour but de promettre un appui cordial aux membres de la représentation nationale qui ont défendu la liberté civile et religieuse au Parlement, et de former un comité composé de hauts dignitaires de l'Eglise romaine pour rechercher quels sont les points qui doivent occuper les travaux de l'association et quelles doivent être les principales règles de conduite.

Il est à remarquer que l'assemblée, pendant ces délibérations, a constamment désigné les évêques par leurs titres, malgré la défense du bill. Les résolutions ont été également signées dans les formes prohibées par la loi.

Dimanche dernier, Mgr. de Charbonnel a recueilli, à la porte de l'Eglise Paroissiale, les contributions volontaires dont la pieuse générosité des catholiques a bien voulu favoriser l'intention éminemment louable de sa part que nos lecteurs ont apprise par la lettre postérieure insérée dans le numéro du 9 septembre des *Mélanges*.

On nous dit, qu'ainsi qu'il a été annoncé, le vénérable évêque de Toronto se tiendra dimanche, pour le même objet, de cinq heures et demie du matin jusques après vépres, à l'Eglise St. Patrice de cette ville. On recommande encore de présenter les offrandes sous enveloppe et sans se faire connaître: le résultat anticipé par l'opinion publique devant moins provenir de quelques grosses offrandes plus ou moins gênantes pour les donateurs, que de la modique offrande de tous.

Mgr. de Charbonnel prêchera dimanche à St. Patrice et donnera à la fin de la messe la bénédiction solennelle.

Nous sommes également informé qu'il y aura le même jour à six heures et demie du soir, à l'Eglise paroissiale, saint et bénédiction du T. S. Sacrement, à la réunion générale des membres de la Société "d'Union de Prières et de bonnes Œuvres", qui doivent y assister.

Depuis l'an dernier une Association existe à Montréal à titre d'UNION DE PRIÈRES ET DE BONNES ŒUVRES, sous le patronage de St. Joseph. D'après son institution, elle tend à obtenir pour les membres dont elle se compose, une bonne mort, et à procurer un service sur le corps, aux Associés qui meurent sans laisser aux Parents de quoi le payer eux-mêmes. On s'adjoint cette société moyennant une contribution nominale. L'un des articles de régie dont on nous soumet le recueil, exprime que, tous les ans, à un jour marqué dans l'Octave des Morts, il sera célébré un service solennel pour tous les membres défunts de l'Association. C'est une prévoyance fraternelle autant que religieuse. La même pensée a présidé à cet autre article que nous transcrivons:

"Article 17me.—Chacun des membres a vauté été averti de la mort et de l'heure des funérailles des défunts Associés, devra se faire un devoir d'y assister autant que possible, et lorsqu'un membre de l'Association sera décédé, on devra le recommander comme tel aux prières."

lions qui viennent d'être faites aux divers Offices de la Société. Le R. P. Santoni remplit la double charge de Supérieur et le Provincial, pour les Canadas et l'Amérique. Le Supérieur pour premier Assistant le R. P. Monnot, et pour second Assistant, le R. P. Léonard. Le R. P. Lagier est nommé Procureur-Général.

Nous sommes heureux d'avoir à dire que cette respectable Congrégation prend des développements dignes de sa piété, de son zèle et de son dévouement à tous les travaux les plus pénibles et les plus laborieux de la carrière des Missions. Outre les Etablissements de Montréal, de Bytown et du Saguenay, une nouvelle résidence vient d'être établie à Buffalo. Les RR. PP. Chevalier, Soulerin et Corbet ont laissé Montréal il y a quelques jours, pour aller fonder la nouvelle Maison. Le P. Chevalier, généralement aimé et estimé en Canada, remplit les fonctions de Supérieur.—Nous apprenons que plusieurs autres établissements sont en contemplation et seront effectués aussitôt que possible. Tant mieux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes!

On nous prie d'insérer ce qui suit: "Nous apprenons avec plaisir que le produit du Bazar qui a eu lieu à la Prairie le 15 et le 16 courant s'est élevé au delà de £40. Ce résultat est tout-à-fait consolant et prouve la charité et la bienveillance des généreux habitants de cette paroisse. Cet argent, comme l'on sait, doit être employé au soutien des pauvres, des orphelins et des infirmes, qui sont les membres de CELUI qui a bien voulu se faire pauvre pour nous. Ces pauvres, loin de les appauvrir, feront descendre dans le sein de ces familles compatissantes le bonheur, l'abondance et la prospérité. Le Père des pauvres et des orphelins, Jésus-Christ, leur en donne le gage certain, puis qu'il promet de récompenser au centuple même un verre d'eau donné en son nom.

"Nous espérons qu'à une nouvelle année cette joie somme sera égale et même surpassée."

Nous apprenons par le *Journal de Québec* que, dimanche prochain, une adresse doit être présentée à M. le curé de Québec, par les citoyens de cette ville, pour le solliciter de vouloir bien continuer la desserte de cette cure selon le vœu général de ses administrés.

Le *Phare* de New-York publie l'appréciation suivante du rédacteur en chef de *l'Union*, M. L. Veillot. Nous la croyons susceptible d'intéresser le lecteur.

"M. Louis Veillot, rédacteur en chef.—Né à Baynes (Loiret) en 1813.

"M. Louis Veillot est le fils d'un ouvrier tonnelier. Il ne fut envoyé dans aucun collège, et je crois même qu'il n'a jamais mis les pieds dans une école primaire. Ce fut son père qui lui enseigna la lecture et l'écriture. Le reste, M. Veillot l'apprit tout seul: il fut son propre précepteur. A dix-huit ans, nous le trouvons rédigeant l'*Echo de Rouen*, feuille ministérielle, et se faisant déjà remarquer par l'aigreur vive de sa polémique. Dans l'espace de quinze mois, il a deux duels, et au second la balle de son adversaire se loge dans la doublure de sa redingote. De Rouen il part pour Périgueux, où il va rédiger le journal ministériel. Là encore il a une ou deux affaires d'honneur. C'est à Périgueux qu'il fit la connaissance du général Bugeaud, dont il est toujours resté l'ami. Au moment où l'administration du 6 septembre 1836 fonda la *Charte* de 1830, elle fit venir à Paris M. Veillot, qui devint un des plus actifs collaborateurs de ce journal, auquel ta vailaient M. Maltonne, Roqueplan et Léon Masson, aujourd'hui préfet de la Somme. Quand la *Charte* disparut, M. Louis Veillot prit la rédaction en chef du journal la *Paix*, conjointement avec M. Toussent. Il ne resta guère que six mois à ce journal. Un des amis de M. Veillot, M. Olivier Fulgence, lui proposa un voyage en Italie. M. Veillot accepta et partit pour Rome, où il assista aux solennités de la semaine sainte. Le spectacle des pompes du catholicisme agit fortement sur M. Veillot. A partir de ce moment, il changea complètement de manière de vivre, et il revint en France converti et catholique pratiquant. Il publie alors les *Pèlerinages de Suisse*, qui vont ouvrir une série de livres où dominent la pensée religieuse. A cette époque, M. Louis Veillot fut nommé chef du bureau au ministère de l'Intérieur. Il n'occupa cette place que dix-huit mois, et il la quitta pour entrer comme rédacteur à *l'Univers*. A l'heure qu'il est, M. Veillot est rédacteur en chef de cette feuille. Je n'ai point à m'occuper ici de ses opinions et de sa manière de voir; je ne veux pas sortir de mon cadre purement biographique; mais ce que je puis affirmer en toute sincérité, c'est que M. Veillot ne s'est pas fait catholique pratiquant, comme on l'en a accusé, par nécessité de vivre. Il a, au contraire, abandonné une place de 5,000 francs, pour une position de rédacteur dont les émoluments à cette époque n'étaient que de trois mille six cents francs. On peut être l'adversaire d'un homme sans se voir obligé de le combattre avec l'arme de la calomnie. M. Louis Veillot a une plume agressive et est sans contredit l'un des plus vigoureux polémistes de la presse contemporaine; il ne ménage point ceux qui ne sont pas de son avis, et il s'est fait d'irréconciliables ennemis à ce terrible jeu de la plume. Tout dernièrement, M. l'archevêque de Paris crut devoir intervenir dans la lutte soulevée entre *l'Univers* et les journaux universitaires. Le prélat publia un mandement par lequel il désavouait l'allure agressive de la polémique de *l'Univers*. M. Louis Veillot et ses collaborateurs firent leur soumission. Le rédacteur

en chef du journal catholique est auteur d'un grand nombre de livres dont quelques-uns ont produit une grande sensation. Nous citerons, entre autres, *l'Honnête femme*, les *Libres penseurs*, *l'Esclave Vivant*, pamphlet plein de verve. Le *Landmann de la victoire* est un petit roman qui révèle de très-grandes qualités de style, *Corbia* et *d'Antecourt*."

On lit dans le *True Witness*: "Il a été proposé d'établir à Montréal une Chambre de Lecture Catholique où nos concitoyens, moyennant une légère souscription, pourraient s'initier à la littérature catholique de cette époque. Ceux qui seraient disposés à favoriser ce plan sont avertis qu'il a été ouvert une liste à la librairie de Sadlier, rue Notre-Dame, où ils peuvent inscrire leurs noms. Lorsqu'il aura été recueilli un nombre suffisant de signatures, une assemblée sera convoquée, et on en donnera avis."

On nous communique le fait suivant: M. Joseph Achille Chiniqny, frère du révérend missionnaire Canadien de ce nom, arriva à New-York au commencement de ce mois, sur le *Prometheus*, venant de Californie. Une nuit qu'il sommeillait dans une chambre de l'hôtel où il avait pris résidence, des malfaiteurs s'y introduisirent à l'aide de fausses clés et lui enlevèrent des valeurs en or se montant à plus de deux mille piastres, outre des bijoux au sujet desquels M. Chiniqny avait prolongé son séjour à New-York dans l'intention de les vendre ou de les placer à la raffle. Les auteurs de cette soustraction sont demeurés inconnus à l'exception d'un seul que l'on a trouvé nanti de 100 dollars dont il n'a pu rendre un compte satisfaisant. L'arrestation de cet individu fera peut-être arriver à la découverte de ses complices.

INSTABILITÉ HUMAINE.—Les feuilles démocratiques du *New-Hampshire* (E. U.) annonçaient il y a peu de semaines M. Levi Woodbury et Luke Woodbury comme candidats, le premier, pour la présidence, et le second, cousin de l'autre, pour le gouvernement du *New-Hampshire*. Tous deux viennent d'être enlevés par la mort!

NOUVELLES D'EUROPE.

L'*Europa* est arrivé le 16 à Halifax n'apportant aucune nouvelle importante si ce n'est celle de l'arrestation à Paris de 65 personnes liées à une trame ourdie contre le gouvernement, et dont les parisiens de Ledru-Rollin ont été les instigateurs. On continuait les arrestations et plusieurs hommes de marque figuraient dans le nombre de ceux qu'on avait appréhendés. La candidature du Prince de Joinville était officiellement annoncée.

La situation de Naples et celle de toute l'Italie, dit la dépêche télégraphique que nous avons sous les yeux, se compliquent.

P. S.—Un post scriptum de cette dépêche annonce qu'une agitation considérable a été créée en Europe par la promulgation de deux décrets de l'empereur d'Autriche déclarant que ses ministres ne seraient désormais responsables qu'envers le trône, et abolissant le gouvernement constitutionnel. Les décrets ne seraient à l'avenir signés que sous la formule d'ordre au nom de Sa Majesté avec le préambule: "Après avoir entendu l'avis de mon Cabinet."

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*: "Le petit village de Christiana situé dans le comté de Lancaster (Pennsylvanie) vient d'être le théâtre d'une épouvantable rixe qui a coûté la vie à plusieurs personnes. Voici les faits tels qu'on les raconte en ce moment: "Edward Gorsuch, son fils, un autre membre de sa famille et quelques amis, s'étaient rendus à Christiana pour y réclamer plusieurs esclaves fugitifs qui appartenaient à Gorsuch et s'étaient échappés l'an dernier du comté de Baltimore dans le Maryland. Les nègres étaient prévenus et avaient pris les mesures pour résister; aussi lorsque le réclamaient et ses compagnons s'approchèrent de la maison où se trouvaient les fugitifs, ils virent venir à leur rencontre une troupe de nègres armés de mousquets, qui les empêchèrent d'aller plus loin.

"La foule étant aussitôt accourue sur les lieux, le marshall qui était présent somma les citoyens de prêter main forte à l'exécution de la loi et d'aider à arrêter les fugitifs; mais les citoyens s'y refusèrent. Gorsuch et ses amis, comprenant aux dispositions du rassemblement qu'il n'y avait rien à espérer pour eux, se disposaient à se retirer, lorsque les nègres qui se trouvaient dans la maison leur tirèrent des coups de fusil; la foule, excitée par cet exemple, se précipita sur eux. Alors s'engagea une horrible mêlée dans laquelle les trois Gorsuch furent tués à coups de fusil et de bâton. Un de leurs compagnons fut également si maltraité qu'on n'espérait point le voir survivre à ses blessures. Les autres parvinrent à s'échapper vers Philadelphie.

"Le rassemblement se composait de plus de deux cents individus blancs ou noirs qui tous prirent part ou moins de part au combat. Les Gorsuch résistèrent avec énergie et tuèrent ou blessèrent plusieurs des assaillants; mais ils furent bientôt succomber sous le nombre. "Celle légende a jeté une grande émotion en Pennsylvanie aussi bien qu'à Baltimore; l'irritation est d'autant plus grande dans cette dernière ville que les Gorsuch étaient des gens fort respectables. Le Maryland et la Pennsylvanie n'étaient pas déjà en très-bons termes;

ce sanglant épisode aura pour effet d'aggraver encore leurs relations."

MOUVEMENT DES VOYAGEURS A PARIS.—Il est arrivé à Paris, pendant le cours du mois de juillet, 17,679 voyageurs venant de l'intérieur: 7,747 américains, 417 étudiants, 1,479 fonctionnaires, employés, 815 militaires, 3,499 négociants et 3,722 propriétaires-rentiers. Sont arrivés, en outre, 3,380 voyageurs venant de l'étranger; 6 Africains, 295 Allemands, 828 Américains, 2,516 Anglais, 219 Autrichiens, 76 Badois, 131 Bavares, 636 Belges, 28 "oldémiers, 9 Brésiliens, 81 Daalois, 136 Ecossais, 1 Egyptien, 557 Espagnols, 33 Grecs, 12 Italiens, 26 Hanovriens, 183 Hollandais, 49 Hongrois, 116 Irlandais, 417 Italiens, 30 Naplétains, 42 Normands, 189 Périmontais, 114 Polonais, 64 Portugais, 350 Prussiens, 209 Russes, 84 Sardes, 118 Savoisiens, 70 Saxons, 65 Suédois, 442 Suisses, 72 Turcs, 70 Wurtembergeois. Ne sont pas compris dans ces chiffres les voyageurs venus avec les trains de plaisir.

Marché Bousecours

Vendredi, 19 septembre 1851.

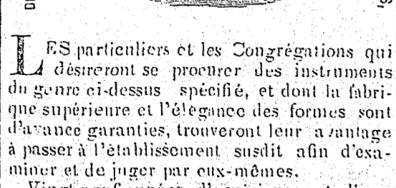
PRIX DES DENRÉES.

Table with columns for various goods (Farines, Grains, Viandes, Produits de la laiterie, Légumes, Divers, Sucres, Fruits) and their prices in dollars and cents.

ANNONCES.

DR. GLOBENSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851.

SAMUEL R. WARREN, No. 10, RUE SAINT JOSEPH. FABRICANT D'ORGUES DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR EGLISES ET SALONS.



LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments de genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'étranger.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONIUM et le ZÉLAPHON sont parfaitement de mise, parcequ'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu. N. B.—On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte.—ce n'est sans aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS. MM. LES MEMBRES du BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ECOLE de Pévêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E. Longueuil, 12 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE. RÈGLEMENTS. I.—A DATER d'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante: "Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille." II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque. III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné. IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851. V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut. VI.—Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux. VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux. VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été déclaré. IX.—Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien. P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

ACADEMIE DE ST. ANDRE D'ARGENTHUIL.

COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST. SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

Ce nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtisses, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquiescir la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se procurer d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-moderés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de £4 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, Eccl. à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A ST. ANDRE. S. A. BERNIER, Ptre, Directeur de l'Académie. N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BRAYRAC. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé. Blainville, 1 septembre 1851.

COLLEGE JOLETTE.

A rentrée des élèves du COLLEGE JOLETTE aura lieu le 25 du courant. Les parents sont priés de vouloir bien envoyer les enfants au jour indiqué. CHAMPAGNEUR, Ptre, Industrie, le 1 septembre 1851.

